

# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

#### SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
10	6	6

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à 14 heures 00, le Comité de la Caisse des Écoles de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Muriel BELTRAN, vice-présidente et adjointe au Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 29 mars 2024

**Le quorum étant atteint, Rachel FRADIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Muriel BELTRAN - Thérèse MACRI - Marie-Jeanne ACQUAVIVA - Rachel FRADIN - Christel SALA - Jessica PENNO.

**Absents excusés** :

**Absents** : Jean-Charles GIABICONI – Mustapha RACHID - Céline GIORDANO – Vanina ORSINI.

**Délibération** : N°03-11-04-24

**Objet** : **Vote du Budget Primitif - Exercice 2024 - Caisse des Ecoles de la Ville de Biguglia.**

La vice-présidente soumet au comité de la caisse des écoles le rapport suivant.

Il est proposé au comité de la caisse des écoles d'approuver le budget primitif 2024 de la caisse des écoles de la Ville de Biguglia qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Il a été décidé de mettre le budget de cette entité en sommeil pendant trois ans pour pouvoir le dissoudre. Les dépenses traditionnellement prises en charge par la Caisse des Ecoles (les déplacements sur le temps scolaire, les abonnements internet des écoles, les fournitures scolaires et les contrats d'entretien des tableaux numériques) intègrent le chapitre 011 du budget principal de la Ville à compter de de l'exercice 2024.

Concernant les dépenses de fonctionnement dans la construction budgétaire, il peut être noté :

- ◆ 801,47 € au chapitre 67 (charges spécifiques).

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
67	Charges spécifiques	801,47
	TOTAL	<b>801,47</b>

Concernant les inscriptions de recettes de fonctionnement :

- ◆ 801,47 en report à nouveau de la section de fonctionnement.

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition en €
002	Résultat 2023 reporté	801,47
	TOTAL	<b>801,47</b>

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20240419-03-11-04-24-BF  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Comité de la Caisse des Écoles, ouï l'exposé de Madame la vice-présidente et après en avoir délibéré,  
**DÉCIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** d'adopter le budget primitif 2024 de la caisse des écoles de la Ville de Biguglia, par chapitre, en section de fonctionnement.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Caisse des Ecoles et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

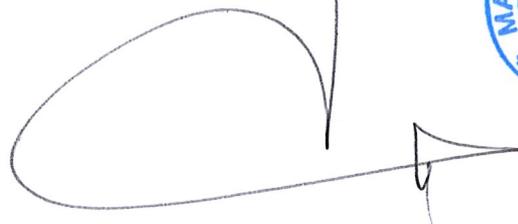
**Annexe délibération : BP 2024.**

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Charles GIABICONI



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20240419-03-11-04-24-BF  
Date de télétransmission : 19/04/2024  
Date de réception préfecture : 19/04/2024